

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 03/393 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ATTRIBUANT UNE SUBVENTION AU COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION ET DU DEPLACEMENT DE LA DELEGATION CORSE AUX « JEUX DES ILES »2003

---

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2003

L'An deux mille trois, et le dix neuf décembre , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PATRIARCHE Paul, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, TOMA Jean-Toussaint, VINCIGUERRA Marie-Jean

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANTONA Joseph à M. FRANCESCHI Henri  
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier  
M. JALPI Jean à Mme GUERRINI Simone  
M. MOTRONI Jean à M. CIABRINI Jean-Marc  
M. MURACCIOLI Martin à M. VINCIGUERRA Marie-Jean  
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent  
M. RICCI Dominique à M. CASTA Pierre-Jean  
M. SANTINI Ange à M. RUAULT Paul  
M. VERSINI Sauveur à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, CECCALDI Pierre-Philippe, CHIARELLI Joseph, COLONNA Jean-



Charles, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GALLETI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Toussaint, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean- Guy.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des collectivités territoriales, article L. 44.4 – 8 – II,
- VU** la délibération de l'Assemblée de Corse n° 03/46 AC du 27 février 2003 portant vote du budget primitif de la collectivité territoriale de Corse pour 2003,
- VU** la délibération de l'Assemblée de Corse n° 03/250 AC du 25 septembre 2003 portant vote du budget supplémentaire,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** d'attribuer, une subvention de 100 000 euros (cent mille euros) au bénéfice du Comité Régional Olympique et Sportif de Corse pour l'organisation et le déplacement de la délégation Corse aux « Jeux des Iles » qui se sont déroulés aux Açores au mois de juin 2003.



**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'arrêté attributif de subvention.

**ARTICLE 2 :**

Les subventions seront imputées sur la ligne budgétaire - chapitre 945 - article 657 - programme F 4211- 3 - Culture, Vie sociale - Manifestations sportives 2003.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité territoriale de Corse.

Ajaccio, le 19 décembre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse

Pour le Président du Conseil Exécutif  
et par Délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**



**José ROSSI**

